Les ZoOms de n°4

Juin 2022

L'information municipale que vous n'avez pas eue

La voix de nos élus

Elisabeth CERNEAU et Yvon MARTIN





L'exercice citoyen, ces derniers temps, se jouait dans les urnes des élections présidentielles puis des législatives. Pour nous, élus de Vias Pluriel, cet exercice, c'est aussi celui de pointer les errances de la majorité municipale quand cela est nécessaire, comme l'abandon de ce magnifique terrain aux bâtisseurs alors qu'il avait été réservé pour une réalisation publique ou encore notre indignation devant des projets d'un stationnement payant qui sera surtout supporté par le porte-monnaie des Viassois. Nous sommes, depuis deux ans, attentifs et présents ; nous vous informons par des blocs-notes réguliers sur notre page Facebook. Un autre point de vue sur l'information municipale : suivez-nous !

Une question le fâche, M. Dartier ne se MAÎTR...ise plus !

« Je jure comme Avocat d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité ». C'est le serment que tout avocat a prêté avant de commencer à exercer sa profession.

Fort de cela, M. Dartier n'hésite pas d'ailleurs, depuis qu'il a pris ses fonctions de maire, à signer l'ensemble de ses actes du titre de Maître. Et l'on sait que les règles de déontologie s'imposent aux avocats à chaque instant, en toute circonstances, même en dehors de leur exercice professionnel.

Toutefois, les élus de VIAS PLURIEL ne sont pas dupes de ce qui s'est produit lors du Conseil Municipal du 24 mai 2022. La question était simple : Un particulier, sur le chemin du Clôt, a implanté sur son terrain un mobil-home neuf. A-t-il eu une autorisation ou a-t-il contourné le code de l'urbanisme ? De toute évidence, ce sujet a mis M. Dartier dans l'embarras et sa réponse, en Conseil Municipal, a été des plus surprenantes. Il a alerté l'élu de VIAS PLURIEL : poser cette question publiquement pouvait l'exposer à des poursuites pénales...

Il a cité l'article 226-10 du code pénal sans préciser que cet article traitait de dénonciation calomnieuse, c'est à dire d'un fait que l'on sait FAUX. **Or, ce que nous avancions était VRAI.**

De plus, M. Le Maire a ajouté à l'article qu'il citait, la notion de dénonciation publique, opérant une confusion avec l'infraction de diffamation publique.

Alors pourquoi une telle méprise de sa part ? Mauvaise compréhension des textes de loi ou volonté de « museler » les élus d'opposition ? VIAS PLURIEL s'interroge... légitimement.

M. Dartier peut toujours alléguer d'une erreur d'appréciation. Et s'il lui semblait qu'il y avait risque de poursuites judiciaires, pourquoi ne pas avoir prévenu les élus de VIAS PLURIEL avant la séance ? Mais non, le maire a préféré l'audience pour ses effets de manche. Toujours est-il que M. le Maire a conseillé d'adresser un courrier au service de l'urbanisme... Néanmoins, chacun sait qu'il est désormais informé et doit mobiliser ses services pour tirer au clair cette situation: le fera-t-il ?

Pour VIAS PLURIEL, il s'agissait de rappeler que la loi est la même pour tous et s'applique à tous, sans distinction.

Et encore un cadeau aux promoteurs !

C'est fait, c'est acté, le permis de construire est signé : un nouveau projet va sortir de terre.

58 logements sur 5000 m² et pas n'importe où !

Quand on sait où se situent ces parcelles... Une bande entre l'avenue du Général de Goys et le chemin du Jeu de Mail, un emplacement exceptionnel avec accès possible par les deux voies: on y aurait bien vu une médiathèque ou une crèche ou encore un parc végétalisé qui jouerait le rôle de poumon vert dans une ville où les arbres ont quasiment tous disparu.

Cet emplacement réservé était une pépite à laquelle la commune a renoncé ; c'est une aubaine pour le futur promoteur.

Une modification du Plan local d'urbanisme, l'air de rien, et hop, on se fait souffler un terrain dans un secteur aux nombreux avantages pour des réalisations utiles à tous. Explication du maire : on n'a pas les sous... pour cette opération. Pour d'autres projets, le financement n'a jamais été un problème ces dernières années ! Les élus de Vias Pluriel ont évidemment protesté et voté contre cette modification du PLU qui ampute un potentiel communal précieux.

Décidément, à Vias, il fait béton vivre !

GRAIN DE SABLE...

30 juillet, dégustation de vins à Vias-Plage

Samedi 30 juillet, en plein cagnard, le vin sera à l'honneur sur le promenoir «#LoveVias». C'est la promotion du promenoir mais pas que ... On ne veut pas gâcher le petit commerce mais dans une station familiale, une distribution de boissons fraîches eut été plus judicieuse. On peut toutefois espérer la mise à gauche de quelques bouteilles pour arroser par exemple le moment venu la fête des vendanges Viassoises.

GRAIN DE SABLE...

9 juillet, fête de la Stella Maris

Jadis, les pontifes de la communauté chrétienne s'accaparaient des fêtes traditionnelles barbares pour y superposer les leurs. Le Légat local reprend la recette à son compte et ranime la fête de la Stella Maris. Y gagnera-t-il quelque grâce?

Vias, un village où il fait bon vivre mais où il ne fait pas bon être malade.

Triste constat: plus la population augmente, plus le nombre de médecins diminue.

Actuellement pour les viassois le quotidien c'est :

- pas de rendez-vous en urgence,
- un délai de prise en charge de plus en plus long,
- pas de médecin le week-end,
- pas d'interlocuteur mais rendez-vous à prendre sur internet,
- pas de RV de spécialiste pris par le secrétariat.

Le pire est à craindre.

L'accès aux soins, déjà difficile pour les viassois, va encore se dégrader pendant la saison estivale avec l'afflux de vacanciers.

Une médecine de plus en plus déshumanisée... que les professionnels de santé eux-mêmes déplorent.

Que fait la municipalité ? La santé ne devrait-elle pas être une des priorités des élus ?

Dans la même situation, d'autres communes ont été plus réactives :

- création d'une maison médicale avec prise en charge du salaire d'un·e secrétaire,
- appel à des professionnels de la santé salariés ou pas,
- mise à disposition de logements.

Toutes décisions propres à combler ou anticiper un désert médical.

Des inquiétudes :

À Agde, la fermeture prochaine de la maison médicale privée qui palliait la fermeture des urgences du service public aggrave localement la prise en charge des soins.

Toutes les constructions neuves sur la commune vont encore dégrader la situation actuelle.

Nous voulons continuer à vivre à Vias ou y venir en vacances avec une Garantie d'accès aux soins : c'est un droit fondamental pour tous!

Parkings des plages : financement public, gestion privée ?

Au dernier Conseil Municipal, voilà qu'a resurgi le serpent de mer : le recours à des sociétés privées pour gérer les parkings de Farinette.

Solution défendue mordicus par le maire de notre commune.

Il préfère confier cette gestion à des privés qui s'en mettent plein les poches sur notre dos, plutôt que d'investir et de récupérer nos gains. Exactement, comme il a été fait avec nos autoroutes !

L'histoire date de 2019. Déjà, la commune étalait des études de « cabinets de spécialistes » (qui, entre autres, préconisaient la fermeture des parkings gratuits pour rentabiliser les payants) : les parkings seraient gérés en délégation au privé ou ne seraient pas !

Lors du Conseil Municipal du 17 mars 2022, M le Maire avait tenu à rajouter le parking des trois plages dans la corbeille de la mariée, déjà bien garnie par celui des Pêcheurs (eh oui, les investisseurs privés, de nos jours, seraient plus regardants, et de plus en plus gourmands !).

Hélas, malgré ce bonus, nulle société n'a souhaité débourser le million pour aménager et exploiter ces deux parkings : «Pas assez rentable ?».

Qu'à cela ne tienne, la commune s'engagerait donc à financer l'aménagement [ce même aménagement dont le prix interdisait la gestion en régie par la commune, option préconisée par Vias Pluriel]. Voici donc que soudainement, emprunter pour réaliser ces travaux devient possible, et même souhaitable ... Ah ? Mais là, on doit se pincer pour y croire ! La municipalité investit dans l'aménagement et une société privée encaissera pour l'exploitation. Donc, on fait payer les Viassois pour qu'une entreprise privée empoche les bénéfices et gère le prix des places (en reversant une obole à la commune en guise de compensation). Le syndrome des autoroutes françaises !

À Vias Pluriel, nous pensons qu'investir, c'est aussi gérer sagement ! Restons maîtres de nos finances! Non aux contrats privé/public où le public paie et le privé empoche !

GRAIN DE SABLE...

Parkings viassois blindés en période estivale

Certains jours, trouver une place de stationnement à Vias est un vrai défi malgré les quelques parkings disséminés. L'anarchie s'installe et les règles ne sont plus respectées. Corollaire, les usagers des trottoirs se voient privés de cheminement et doivent louvoyer sur la chaussée devenue très dangereuse. On ne va quand même pas appeler McKinsey pour régler ce problème récurrent qui peut être résolu en TP par des écoliers.

GRAIN DE SABLE...

Accueil des ukrainiens

A Vias, pas de «sivouplé» roumain, ni de nigériens globe-trotters. On aurait pu avoir des ukrainiensmais les offres de bivouac envisagées par le Conseil Municipal n'ont pas été concrétisées. Vias n'est donc pas blindée d'ukrainiens. Bon ils ne votent pas chez nous; ils peuvent donc repartir du côté de la Pologne sans qu'on culpabilise.

viaspluriel@gmail.com

Vias Pluriel 2020-2026

Tract fabriqué en papier recyclé

PRIERE DE NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE